

---

## LA GENERALISATION DES TELEPROCEDURES POUR LES DEMANDES D'AIDES PAC

---

<b>Ministère concerné</b>	Agriculture et Pêche
<b>Programmes concernés</b>	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés
<b>Contexte de l'audit</b>	<p>Après une phase d'expérimentation sur 10 départements en 2004, le ministre de l'agriculture a décidé pour la campagne 2005 la généralisation en métropole d'une téléprocédure pour les demandes d'aide à la surface remplie par les agriculteurs dans le cadre des aides de la politique agricole commune (PAC). Or, il a été constaté un écart d'utilisation important entre départements.</p> <p>L'enjeu pour l'Etat est important, tant du point de vue de la qualité de service pour la profession agricole que des coûts générés par la gestion des aides de la PAC. Les aides aux surfaces concernées par cet audit représentent 5 milliards d'euros pour 340.000 bénéficiaires.</p>
<b>Objectifs de l'audit</b>	<p>Pour permettre une rapide montée en puissance de l'utilisation des téléprocédures, l'audit visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• identifier les obstacles actuels à la généralisation de la téléprocédure ;</li><li>• élaborer un plan d'action pour la campagne 2006 axé sur une meilleure information des agriculteurs, sur une optimisation des moyens affectés à la gestion de ces aides, ainsi que sur le recours aux systèmes d'information.</li></ul>
<b>Composition de l'équipe d'audit</b>	Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) du ministère de l'Agriculture Contrôle général économique et financier